

Stratégie d'Investissement Humain du Gabon



Rapport final à l'attention de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA,
Président de la République

Rapport d'étude et recommandations

Décembre 2013

Remerciements

L'équipe en charge de l'étude adresse ses vifs remerciements à la Présidence de la République et à la Primature pour leurs contributions à l'élaboration de ce rapport.

Ces remerciements vont également aux différents Ministères pour leur mobilisation, la mise à disposition des données clés ainsi qu'à leur contribution aux recommandations contenus de ce rapport. Nous remercions plus particulièrement le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation, le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique et enfin le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Commerce.

Enfin, ces remerciements s'adressent aux administrations et entreprises suivantes qui ont mis à disposition leur expertise : le FNAS (Fonds National de l'Aide sociale), la CNAM-GS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale), la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale), l'ANGT (Agence Nationale des Grands Travaux) et la SEEG (Société d'Energie et d'Eau du Gabon).

Chiffres clés

La pauvreté au Gabon aujourd'hui...

30%

des foyers gabonais sont économiquement faibles soit environ 95 000

55%

des FEF localisés dans 6 départements **urbains**

45%

des FEF localisés dans des départements **ruraux**

7 segments

particulièrement vulnérables

~ 60%

des départements en décrochage en termes d'accès aux minima sociaux et infrastructures de base

70%

des villages sont enclavés

...L'aspiration pour demain

80 à 110 milliards FCFA

mobilisés par an

Doublement (x2)

des revenus des Foyers Economiquement Faibles via les aides directes

~10 000

projets d'autonomisation sur tout le territoire en 5 ans (agriculture, pêche, artisanat, tourisme...)

15-20

infrastructures d'accueil mises en place pour les segments les plus fragiles (personnes âgées, orphelins, handicapés)

25 départements

mis à niveau sur l'ensemble des indicateurs sociaux (santé, éducation, logement...)

Table des matières

Remerciements	1
Introduction	2
Synthèse du rapport	9
1. Diagnostic stratégique : principales conclusions	13
Etudes de cas internationales : principaux enseignements	13
Caractérisation et principales problématiques de la population gabonaise précaire	15
Survол des atouts et défis du dispositif actuel des aides sociales au Gabon	21
2. Stratégie d'Investissement Humain du Gabon	25
Lignes de force autour des 4 volets	25
Volet 1 : Filets de protection économique et transferts solidaire	27
Volet 2 : Portefeuille de projets d'Activités Génératrices de Revenus territorialisés	28
Volet 3 : Accès aux minima sociaux	30
Volet 4 : Politique ciblée d'intégration économique et sociale	32
3. Plan de déploiement	35
Eléments de cadrage budgétaire et de financement	35
Structuration du plan de mise en œuvre	36
Annexe 1 : Description des 7 programmes du Volet 1	37
Annexe 2 : Description des 3 types de projets phares du Volet 1	39
Annexe 3 : Répartition des projets AGR dans les territoires	41
Annexe 4 : Liste des 25 départements en décrochage	42
Annexe 5 : Méthode d'estimation du nombre de Foyers Economiquement Faibles	43
Sigles et abréviations utilisés	44
Sources de données	45

Synthèse du rapport

Ce rapport présente les conclusions d'une étude lancée entre octobre 2013 et décembre 2013 visant à conduire un diagnostic de la pauvreté et de la précarité au Gabon, développer une stratégie nationale d'aides sociales conforme aux besoins des Gabonais précaires et son plan de mise en œuvre. Les principales conclusions du rapport sont décrites ci-après.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ÉTUDES DE CAS INTERNATIONALES

L'analyse des programmes réussis à l'échelle internationale montre qu'il est essentiel de :

- Développer des politiques qui subviennent aux besoins des populations nécessiteuses tout en adressant les facteurs aggravants de la pauvreté et de la précarité et en leur permettant de devenir autonomes. Ceci passe par l'articulation de 4 dispositifs complémentaires : i) des « filets sociaux », ii) des « Activités Génératrices de Revenus », iii) l'accès amélioré aux services sociaux (ex : santé, éducation) et iv) aux infrastructures essentielles (routes, transports et logements).
- Consacrer des ressources importantes aux aides directes (jusqu'à 0,5% du PIB).
- Introduire des conditionnalités fortes aux aides pour favoriser l'investissement dans le développement humain des populations concernées (ex : scolarisation des enfants, utilisation des services de santé).
- Réduire la pression sur les finances publiques en diversifiant les sources de financement (ex : bailleurs de fonds internationaux) et en réorientant certaines subventions et aides indirectes vers de l'aide directe.

CARACTÉRISATION ET PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DE LA POPULATION GABONAISE PRÉCAIRE

La pauvreté au Gabon présente des caractéristiques notables :

- 30% des foyers gabonais soit environ 95 000 sont considérés comme économiquement faibles car ayant des revenus inférieurs à 80 000 FCFA/mois.
- 7 segments sont particulièrement vulnérables : les familles avec enfants (comprenant aussi les familles monoparentales), les mères célibataires, les personnes âgées, les veuves, les personnes handicapées, les étudiants isolés, les orphelins et enfants des rues.
- Le nombre de personnes en situation de pauvreté est sensiblement supérieur en milieu urbain (55%) par rapport au milieu rural (45%), mais le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural, avec 45% de Foyers Économiquement Faibles (FEF), qu'en milieu urbain (20% de FEF).
- La situation des FEF est aggravée par un accès limité aux services sociaux et publics de base (notamment santé et accès à l'eau et à l'électricité). 60% des départements sont en décrochage sur ces services.

SURVOL DES ATOUTS ET DÉFIS DU DISPOSITIF ACTUEL DES AIDES SOCIALES AU GABON

Le Gabon se situe dans la médiane en termes de moyens mobilisés dans les aides directes (environ 0,3% du PIB). En effet, il existe aujourd'hui un dispositif d'aides sociales établi autour de deux organismes : la CNAM-GS (50% des aides distribuées) et le FNAS créé en 2012 (environ 15% des aides distribuées). Cependant, ce dispositif doit aussi faire face à plusieurs défis majeurs :

- Seulement 20% du total du volume d'aides directes et indirectes bénéficient aux FEF (~55-65 Mds FCFA sur un total d'aides de 250-300 Mds FCFA).
- L'essentiel des aides directes est consacré aux filets sociaux et ne font l'objet d'aucune conditionnalité.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT HUMAIN DU GABON

La nouvelle Stratégie d'Investissement Humain du Gabon reposerait sur un changement de paradigme profond :

- Il s'agirait d'une politique intégrée autour de 4 volets complémentaires : des « filets sociaux », des Activités Génératrices de Revenus (AGR), le développement de l'accès aux services de base, et le déploiement d'infrastructures d'intégration économique et sociale (en urbain et en rural).
- Cette politique s'appuierait sur des aides fortement conditionnelles pour favoriser le développement humain des populations.
- Elle serait une politique nationale portée par l'ensemble des ministères concernés au service d'une forte ambition nationale (réduction de la pauvreté et de la précarité).

Cette stratégie nécessiterait de mobiliser une enveloppe budgétaire de l'ordre de 80 à 110 milliards FCFA par an et s'articulerait autour de 4 volets complémentaires :

- **Le volet 1** – Filets de protection économique et transferts solidaires – aurait pour objectif de permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins et à leurs soins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum, avec une forte conditionnalité.
- **Le volet 2** – Portefeuille de projets AGR intégrés et fortement territorialisés – aurait pour objectif de permettre aux FEF de développer des AGR viables qui les rendraient autonomes sur le plan économique.
- **Le volet 3** – Accès aux minima sociaux – aurait pour objectif de réduire les inégalités d'accès aux services sociaux/publics entre zones pauvres et zones prospères afin d'éviter une aggravation de la marginalisation des FEF.
- **Le volet 4** – Politique ciblée d'intégration économique et sociale – aurait pour objectif d'assurer une meilleure intégration économique/ sociale des poches de pauvreté rurales (désenclavement) et péri-urbaines (réhabilitation de l'habitat, mobilité/ connectivité).

PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la stratégie est rendue complexe par deux difficultés importantes :

- L'ampleur de la transformation/ rupture attendue du programme sur plusieurs sujets différents (inclusion sociale, sortie de l'assistanat) ;
- La transversalité nécessaire de l'action gouvernementale requérant une forte coordination entre plusieurs ministères/ administrations.

Du fait de l'enjeu majeur de l'exécution, la stratégie s'articulerait autour de 62 dossiers d'action avec une forte priorisation afin de permettre un déploiement porteur d'impact à court, moyen et long termes.



1. Diagnostic stratégique : principales conclusions

Afin d'adapter au mieux la Stratégie d'Investissement Humain aux Gabonais qui en ont le plus besoin, un diagnostic large et transverse a été réalisé avec un double objectif : **comprendre les meilleures pratiques en termes de programmes d'aide sociale** dans les pays émergents et **obtenir une vision précise de l'état de la pauvreté et de la précarité gabonaise ainsi qu'évaluer le dispositif d'aides actuel.**

Cet état des lieux a fait l'objet de nombreuses sessions de travail et d'entretiens tant avec des experts internationaux qu'avec les principaux responsables des programmes d'aide sociale au Gabon. Une cinquantaine d'entretiens ont ainsi été réalisés offrant une vision à 360° de l'ensemble des acteurs de l'aide sociale.

ETUDES DE CAS INTERNATIONALES : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Un important travail de benchmark international a été réalisé afin de tirer un enseignement des programmes d'aide sociale d'envergure nationale réalisés dans des pays émergents. Ainsi, la politique d'aide sociale du Gabon a été comparée avec **25 autres** politiques d'aides sociales, réparties sur 23 pays dans 4 continents. Parmi ces 25 programmes, **8 pays** ont fait l'objet d'une étude plus approfondie : Brésil, Rwanda, Ile Maurice, Mexique, Maroc, Jamaïque, Equateur et Argentine.

Cette étude a révélé cinq tendances structurantes communes à ces différents programmes d'aides sociales.

- **Malgré leur diversité, les politiques nationales étudiées s'articulent principalement autour de quatre grands dispositifs complémentaires.** L'utilisation commune de ces quatre dispositifs constitue une approche intégrée visant à faire sortir structurellement les populations ciblées de la situation de pauvreté ou de précarité où elles se trouvent.
 - La protection des plus démunis est assurée par des « **Filets Sociaux** » de protection économique, sous forme d'aides directes. Ceux-ci permettent de leur garantir un accès à des conditions alimentaires, éducatives et sanitaires minimales.
 - Le développement **d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)** permet aux personnes aptes à travailler d'évoluer vers davantage d'autonomie économique. Le succès d'une politique de développement des AGR suppose trois préalables. Tout d'abord le portefeuille de projets soutenus doit être bien sélectionné, c'est-à-dire en accord avec les savoir-faire des populations visées et les écosystèmes économiques locaux, mais aussi évalué de manière professionnelle et concrète. Ensuite, les entrepreneurs soutenus doivent être suffisamment accompagnés dès le début de leur projet, pour assurer tant un niveau de formation adéquat qu'un suivi régulier du programme. Cet accompagnement va de pair avec une sensibilisation des micro-entrepreneurs à une culture d'autonomie et d'entrepreneuriat. Enfin le financement de ces activités suppose l'existence d'un secteur du micro-crédit suffisamment développé, à même d'exercer une sélection adéquate des projets et de disposer d'une taille à l'échelle de l'ambition du programme d'AGR.
 - La mise en place de « **services publics universels** » et de **minima sociaux**, notamment dans l'accès à la santé et l'éducation, permet d'assurer un minimum vital aux populations précaires. Cela s'adresse en priorité aux territoires à forte précarité, et ce quel que soit leur potentiel économique.

- Le **développement ciblé d'infrastructures de désenclavement des poches de pauvreté** vise à permettre une meilleure intégration économique et sociale de zones particulièrement touchées par la pauvreté. Il s'agit tant de zones rurales, à travers le développement du système routier, que de zones urbaines grâce à la réhabilitation d'habitats précaires. De telles infrastructures permettent autant de rompre l'isolement social que de donner accès à ces populations aux opportunités économiques.
- **En matière de « Filets Sociaux », les pays « inégalitaires », c'est-à-dire où les inégalités sont les plus fortes², consacrent des ressources importantes à la lutte contre la pauvreté, ciblant en priorité les populations les plus pauvres.** Ainsi, on constate non seulement que le montant des aides sociales est important, jusqu'à 0,5% du PIB, mais aussi qu'il est particulièrement important dans les pays où les inégalités sont les plus élevées, tels que la Bolivie, l'Equateur, le Brésil ou le Mexique. Par ailleurs, ces programmes ont aussi tendance à se concentrer sur les franges les plus pauvres de la population. Ainsi, la couverture moyenne des programmes d'aide sociale est de 10-15% des plus pauvres de la population nationale.
- **Les « Filets Sociaux » et aides directes sont par ailleurs construits autour de quatre grands types d'interventions.**
 - **Les transferts monétaires** représentent une part importante de ces aides directes. Ils peuvent se présenter sous la forme de transferts monétaires inconditionnels, mais aussi être soumis à conditions afin d'encourager l'utilisation effective des services sociaux. Des aides compensatoires peuvent ainsi être liées à la scolarisation des enfants ou à l'utilisation des services médicaux.
 - **Les subventions** sont un autre type d'intervention utilisée. Elles peuvent ainsi se présenter sous la forme de subventions des produits alimentaires de base pour les populations les plus défavorisées, ou encore de tarifs préférentiels pour l'accès à certains services publics essentiels.
 - **La gratuité de biens et services** consiste en la donation de biens en nature, tels que des paniers alimentaires ou des kits sanitaires, ainsi que l'accès gratuit à certains services publics tels que l'assistance juridique.
 - **Les revenus solidaires** peuvent consister en des paiements pour services publics rendus dans des zones où l'administration n'est pas présente (ex : certaines zones rurales), où ils peuvent prendre la forme de revenus minimum garantis.
- **Le recours à la conditionnalité de l'aide sociale est croissant dans le cas des filets sociaux et aides directes.** L'objectif est d'inciter les bénéficiaires à investir dans le développement humain de leurs familles et de rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la précarité. Il peut ainsi s'agir de conditionner certaines aides à la scolarisation des enfants ou à l'utilisation des services médicaux. Sur les 23 pays considérés dans cette étude, seuls 3 recourraient à la conditionnalité des aides en 1997. En 2008, ils étaient 20 pays à mettre certaines des aides sous conditions.
- **Initialement le financement des programmes est souvent assuré par le budget général des Etats,** mais il évolue assez rapidement pour **inclure une large palette de sources de financement alternatives,** telles que la parafiscalité sur les ressources naturelles, ou bien encore des dons ou prêts d'investisseurs institutionnels ou de fondations. On constate une tendance à la réorientation des subventions et aides indirectes (exemple : subvention de produits de première nécessité) vers des mécanismes d'aides directes.

CARACTERISATION ET PRINCIPALES PROBLEMATIQUES DE LA POPULATION GABONAISE PRECAIRE

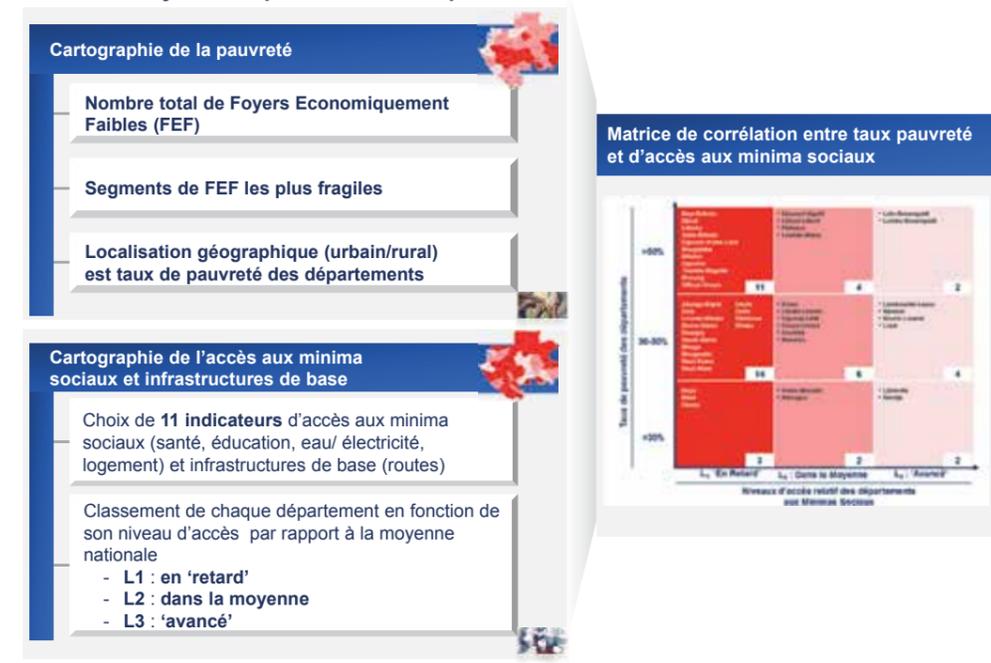
La pauvreté et la précarité au Gabon ont un visage à plusieurs facettes:

- La proportion de FEF est significative (30% des foyers gabonais)
- Le nombre de personnes en situation de pauvreté est sensiblement le même en milieu urbain et rural, mais le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural, avec 45% de Foyers Economiquement Faibles (FEF), qu'en milieu urbain (20% de FEF).
- La situation des FEF est aggravée par un accès limité aux services sociaux et publics de base (notamment santé et accès à l'eau et à l'électricité). 60% des départements sont en décrochage sur ces services.

La caractérisation de la pauvreté et de la précarité au Gabon a été réalisée principalement selon deux axes : une cartographie de la pauvreté et une cartographie de l'accès aux minima sociaux et infrastructures de base.

Le recoupement de ces deux dimensions offre une vision des départements les plus en décrochage, permettant leur priorisation en vue du développement de la stratégie d'Investissement Humain (cf. figure 3).

Figure 3
Cadre d'analyse de la pauvreté et de la précarité au Gabon



La cartographie de la pauvreté a consisté à analyser la répartition des Foyers Economiquement Faibles (ou FEF), ainsi que la répartition géographique du taux de pauvreté. De nombreuses informations ont été compilées pour l'établir, à partir notamment de bases de données nationales, telles que les données de la CNAM-GS, l'enquête gabonaise pour l'évaluation de la pauvreté (EGEP 2005) ou des données issues du recensement de 2003.

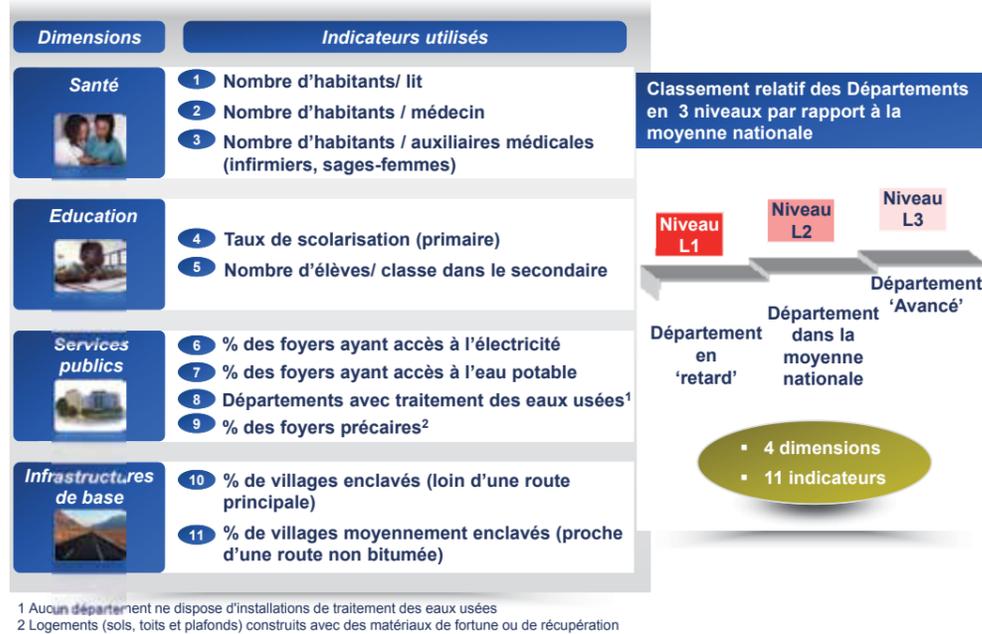
Pour l'accès aux minima sociaux et aux infrastructures de base, 11 indicateurs ont été utilisés pour chacun des 48 départements du Gabon, recouvrant les dimensions de l'accès à la santé, à

² Les inégalités au sein d'un pays peuvent être mesurées à l'aide de l'indice Gini

l'éducation, aux services publics et aux infrastructures de base. Sur cette base, un classement relatif des 48 départements a été réalisé, selon trois niveaux (cf. figure 4).

- L1 : « en retard » par rapport à la moyenne nationale
- L2 : dans la moyenne nationale
- L3 : « en avance » par rapport à la moyenne nationale

Figure 4
Accès aux Minima Sociaux et Infrastructures de base
Méthodologie adoptée



L'analyse de la situation actuelle de la population gabonaise révèle trois enjeux stratégiques principaux.

- **Le Gabon présente une importante proportion de Foyers Economiquement Faibles** (ou FEF). On entend ici par Foyers Economiquement Faibles les foyers percevant moins de 80 000 FCFA par mois. Le Gabon en comprend aujourd'hui environ 95 000 (voir Annexe 5), soit 30% de la population gabonaise qui perçoit des revenus sept fois inférieurs à la moyenne nationale. L'analyse de ces foyers révèle sept segments particulièrement fragiles : les familles avec enfants (comprenant aussi les familles monoparentales), les mères célibataires, les personnes âgées, les veuves, les personnes handicapées, les étudiants isolés, et les orphelins et enfants des rues.
- **Le nombre de personnes en situation de pauvreté est équitablement réparti entre milieux urbain et rural, mais le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural.** Ainsi, 55% des FEF vivent dans 6 départements essentiellement urbains (cf. figure 5), quand 45% des FEF sont recensés dans des départements essentiellement ruraux. Dans les villes, les FEF se concentrent en particulier (environ 60%) dans des arrondissements périurbains, souvent peu intégrés sur le plan économique et social. Le taux de pauvreté des villes (c'est-à-dire le nombre de personnes pauvres rapporté au nombre d'habitants) est cependant limité à 20%, quand le taux de pauvreté des campagnes est bien plus élevé et atteint 45% (cf. figure 6).

Figure 5
~55% des Foyers Economiquement Faibles vivent dans 6 départements essentiellement urbains

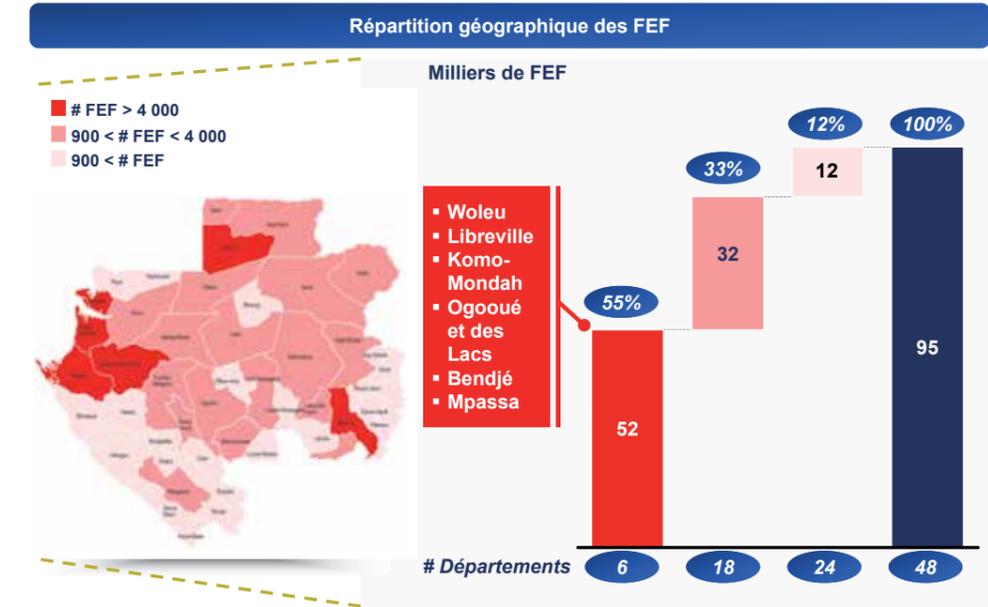
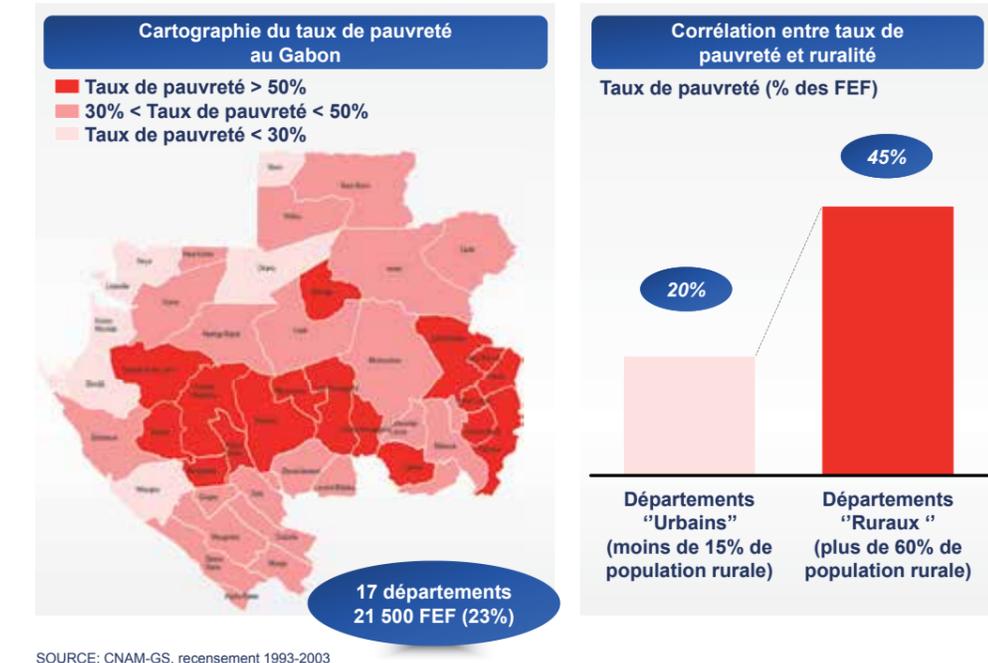


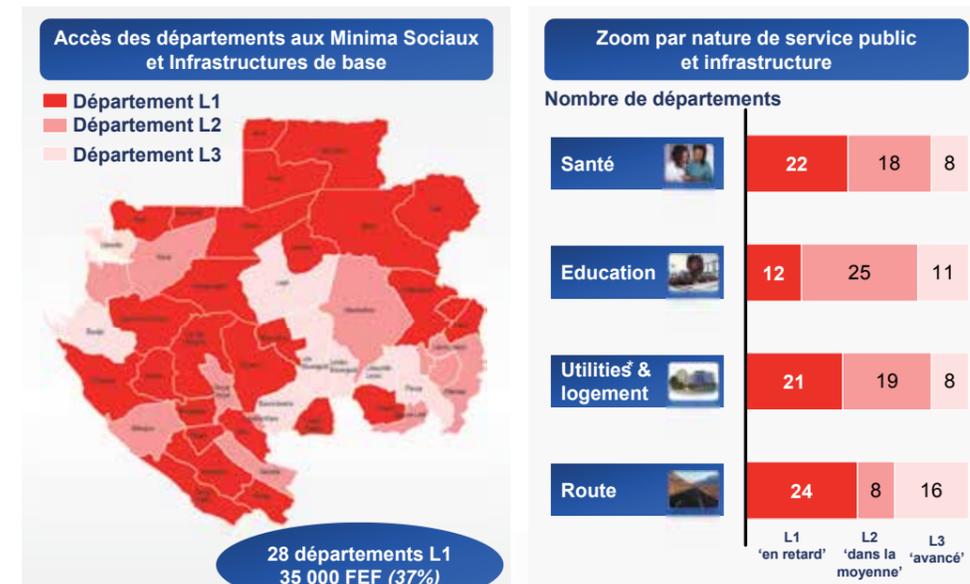
Figure 6
17 départements à fort taux de pauvreté, en majorité ruraux



Dans ces conditions, et sans intervention des pouvoirs publics, un exode rural est à anticiper avec des conséquences potentiellement néfastes dans les villes (aggravation de la pauvreté urbaine, marginalisation sociale des zones péri-urbaines, violences urbaines).

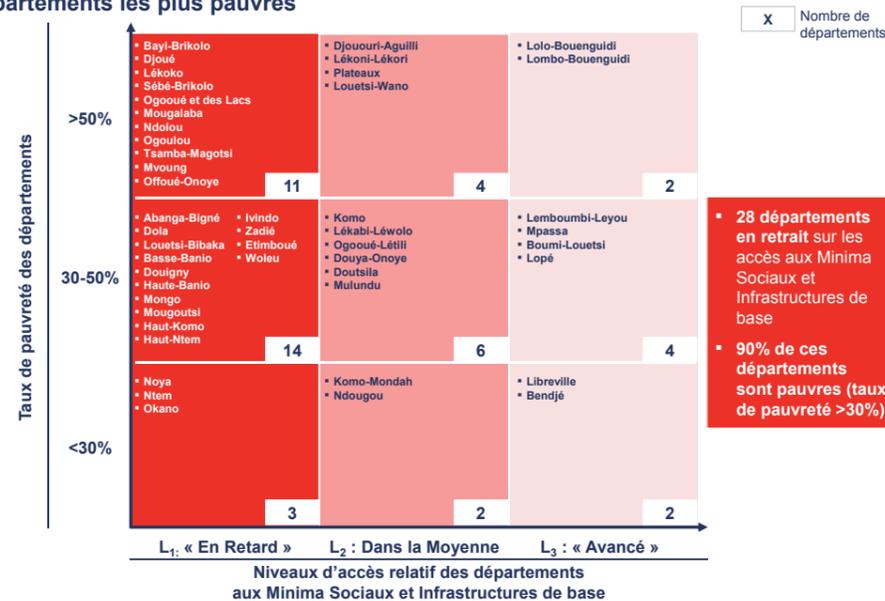
- La situation des FEF est aggravée par un accès limité aux services sociaux et publics de base.** Les 48 départements gabonais ont été répartis en trois catégories, mesurant la difficulté d'accès à la santé, à l'éducation, aux services publics, ainsi qu'aux infrastructures de base. 28 départements, essentiellement ruraux, se trouvent au niveau L1, c'est-à-dire en retard sur l'accès aux minima sociaux et aux infrastructures de base, et représentent un peu plus d'un tiers des FEF (cf. figure 7). Comme le montre la figure 8, 90% de ces départements sont aussi des départements pauvres, c'est-à-dire qu'ils présentent un taux de pauvreté supérieur à 30%.

Figure 7
Inégalité d'accès aux Minima Sociaux et Infrastructures de base: 28 départements en décrochage



* Utilités = Eau & Electricité
SOURCE: CNAMGS, SEEG, recensement 1993-2003, ministère de la santé, carte sanitaire 2008, ministère de l'éducation, EGEP, ministère de l'intérieur

Figure 8
Un accès aux Minima Sociaux et aux Infrastructures de base en décrochage dans les départements les plus pauvres

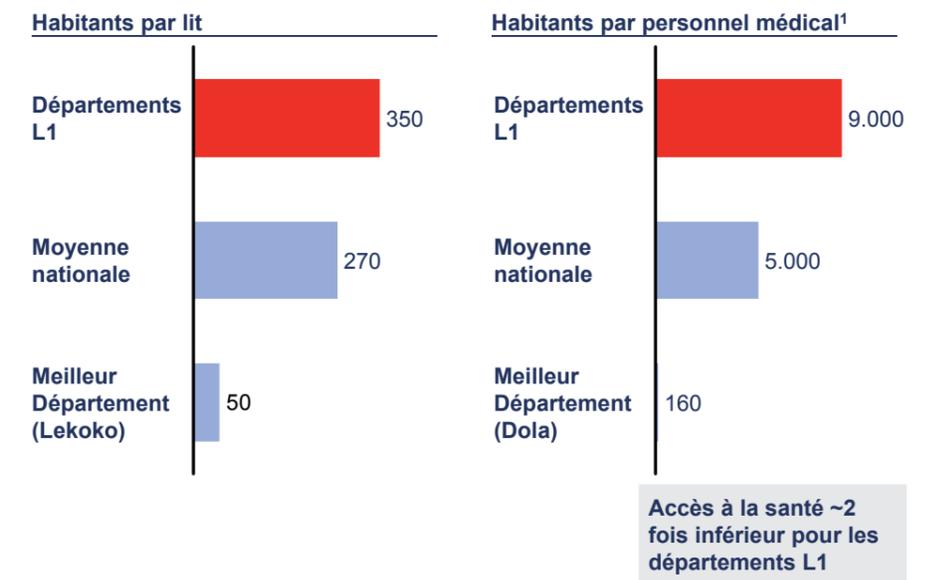


SOURCE: CNAM-GS, SEEG, recensement 1993-2003, Ministère de la santé, carte sanitaire 2008, Ministère de l'éducation, EGEP, Ministère de l'intérieur

Trois remarques doivent être faites à ce sujet :

- La situation de l'accès aux services de santé est particulièrement préoccupante** (cf. figure 9). Ainsi, dans les 28 départements L1, on dénombre 350 habitants par lit d'hôpital contre 270 au niveau national. De plus, on y compte 9 000 habitants par personnel médical, contre 5 000 au niveau national, soit un accès à la santé dans les 28 départements L1 environ deux fois inférieur à la moyenne nationale.

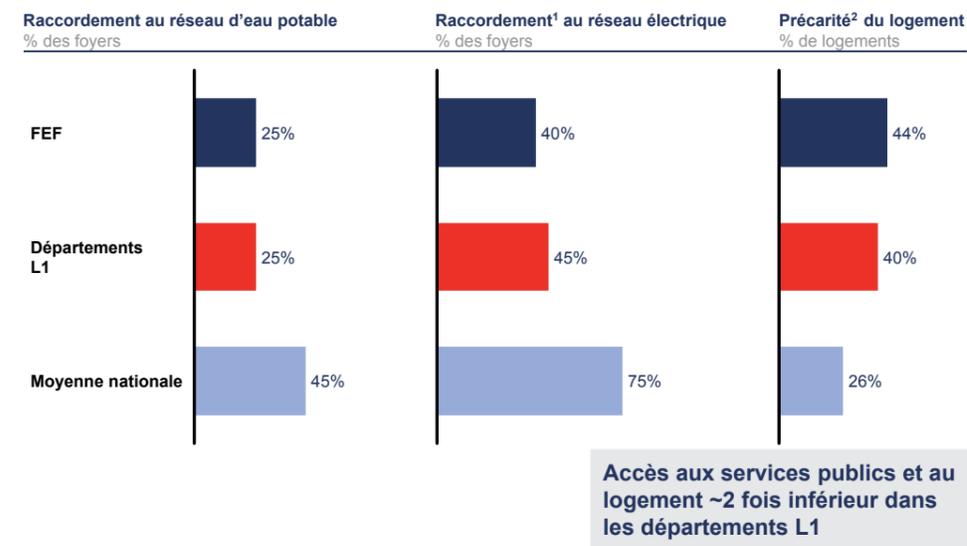
Figure 9
Une situation préoccupante sur la santé



¹ Médecins et auxiliaires médicales
SOURCE: Recensement 1993-2003, ministère de la santé, carte sanitaire 2008

- Il en va de même sur l'accès aux services publics** (cf. figure 10) tels que le raccordement au réseau électrique ou au réseau d'eau potable, **et sur la précarité du logement.** Ainsi, dans les 28 départements L1, 45% des foyers ont accès au réseau électrique contre 75% au niveau national. De plus on y compte 40% d'habitats précaires contre 26% au niveau national.

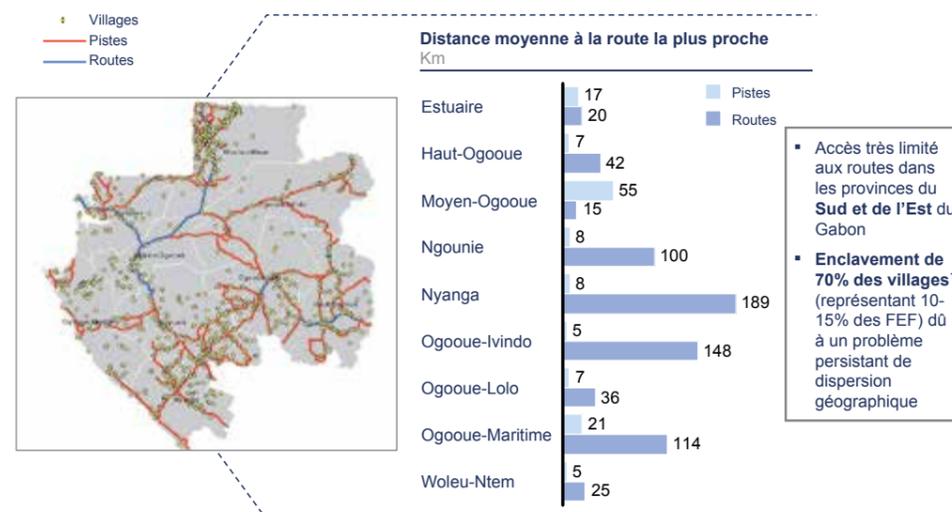
Figure 10
Une situation préoccupante sur les services publics et le logement



¹ Données électricité d'éclairage
² Sol du logement en terre ou en bois ; toitures en paille ou en tôle simple ; murs en matériaux de récupération en terre battue ou en matériau traditionnel
SOURCE: CNAMGS, SEEG, recensement 1993-2003, EGEP, ministère de l'intérieur

- Les villages gabonais souffrent d'un fort enclavement, qui s'explique par leur grande dispersion géographique (cf. figure 11). Ainsi, 70% des villages gabonais, représentant 10% à 15% des FEF, se trouvent à plus de 5 km de la route ou de la piste la plus proche. Cet enclavement rend particulièrement difficile l'accès aux opportunités économiques, offertes notamment par les marchés, et aux services sociaux tels que les centres sanitaires.

Figure 11
Un enclavement important des villages expliqué par une forte dispersion géographique



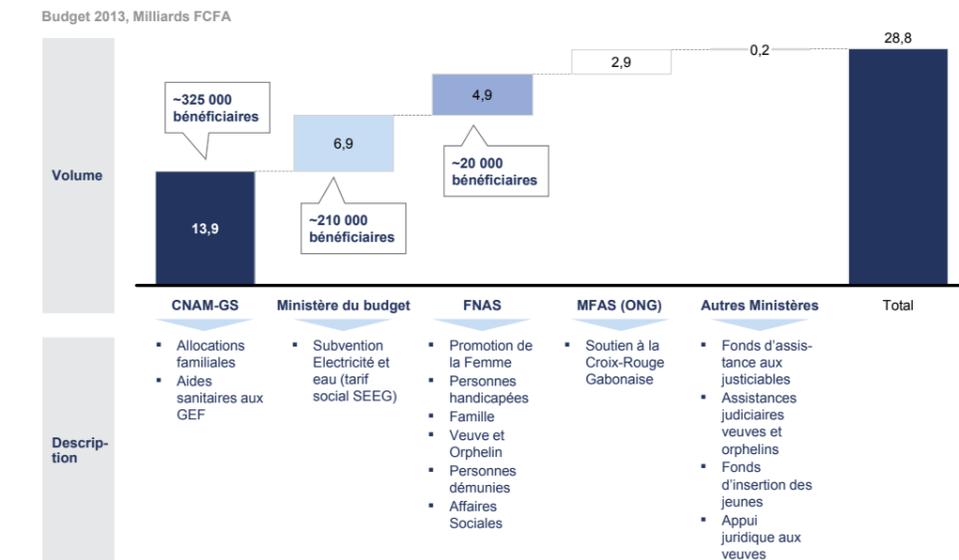
¹ Distance supérieure à 5km de la route ou de la piste la plus proche
SOURCE: ANGT, Ministère de l'intérieur

SURVOL DES ATOUTS ET DEFIS DU DISPOSITIF ACTUEL DES AIDES SOCIALES AU GABON

Le dispositif actuel d'aides sociales au Gabon bénéficie de trois principaux atouts :

- Le volume des aides (directes, indirectes et subventions) distribué est relativement élevé au Gabon. Il est estimé à environ 250-300 Mds FCFA (~8 à 10% du budget de l'Etat)
- Le volume des aides directes situe le Gabon à un niveau médian parmi les pays émergents (environ 0,3% du PIB).
- Il existe aujourd'hui un dispositif d'aide sociale établi autour de deux organismes: la CNAM-GS et le FNAS (créé en 2012) qui concentrent environ 70% des aides directes au Gabon (cf. figure 12).

Figure 12
Répartition du volume total d'aides directes spécifiques aux FEF

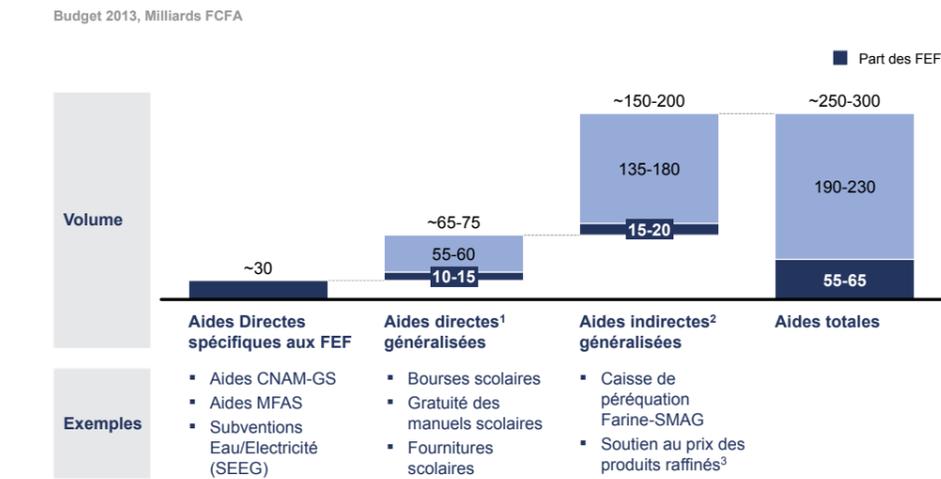


SOURCE: Entretiens MFAS et CNAMGS, bases de données MFAS et CNAM-GS, budget 2013

Cependant ce dispositif fait aussi face à des défis majeurs, que l'on peut réunir autour de trois grands axes.

- Les FEF ne bénéficient que de 20% de l'ensemble des aides directes et indirectes (~55-65 Mds FCFA sur un total d'aides de 250-300 Mds FCFA) comme le détaille la figure 13.

Figure 13
Répartition du volume total d'aides allouées à la population gabonaise et aux FEF



1 Hypothèse de 15-20% de GEF bénéficiant des aides non conditionnelles

2 Hypothèse de 5-10% des GEF bénéficiant des aides indirectes

3 180 Mds FCFA de stabilisation des prix en 2012

SOURCE: Entretiens MFAS et CNAM-GS, bases de données MFAS et CNAMGS, budget 2013

- **L'essentiel des aides directes du Gabon est consacré aux filets sociaux et ne comporte aucune conditionnalité.** Ainsi, 98% du budget des aides directes est consacré à la lutte contre la précarité, au détriment des activités d'autonomisation des personnes. Le déploiement des Activités Génératrices de Revenu est en particulier très limité, tant par la faible viabilité des projets que par la difficulté du financement due au faible développement du micro-crédit au Gabon. Par ailleurs aucune conditionnalité n'est requise auprès des bénéficiaires des aides.
- **Bien que la CNAM-GS représente 50% des aides distribuées au Gabon il ne couvre pas tous les besoins en aides sociales.** Celle-ci ne couvre que les besoins liés à l'enfance et à la santé des familles avec enfants, à travers des dispositifs d'allocations familiales et d'aides sanitaires.

Ces analyses confirment l'importance pour le Gabon de déployer une nouvelle politique d'accompagnement des FEF très intégrée adressant non seulement la réduction de la pauvreté mais s'attaquant également aux facteurs aggravants de la précarité (santé, éducation, services publics et infrastructures de connectivité).

2. Stratégie d'Investissement Humain du Gabon

LIGNES DE FORCE AUTOUR DES 4 VOLETS

La Stratégie d'Investissement Humain du Gabon est envisagée dans une logique d'impact durable sur les conditions de vie des Gabonais Economiquement Faibles. A ce titre, elle serait bâtie sur 3 principes forts :

- a. **Une stratégie nationale intégrée adressant les racines structurelles de la pauvreté et de la précarité** - avec un **déploiement coordonné de 4 volets complémentaires** sur les populations les plus démunies : i) Filets Sociaux/aides directes, ii) Activités Génératrices de Revenus, iii) Accès aux services de base, iv) Infrastructures d'intégration économique et sociale ;
- b. **Une politique fortement conditionnelle pour favoriser le développement humain des populations (santé et éducation) ;**
- c. **Une politique nationale de l'Etat gabonais autour de l'ensemble des ministères concernés**, au service **d'une forte ambition nationale** (réduction de la pauvreté et de la précarité).

La nouvelle Stratégie d'Investissement Humain du Gabon nécessiterait de mobiliser une enveloppe budgétaire de l'ordre de **80 à 110 milliards FCFA** par an et s'articulerait autour de **4 volets complémentaires** (cf. figure 14):

- **Le volet 1 – Filets de protection économique et transferts solidaires** – aurait pour objectif de permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins et à leurs soins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum, avec une forte conditionnalité.
- **Le volet 2 – Portefeuille de projets AGR intégrés et fortement territorialisés** – aurait pour objectif de permettre aux FEF de développer des AGR viables qui les rendraient autonomes sur le plan économique.
- **Le volet 3 – Accès aux minima sociaux** – aurait pour objectif de réduire les inégalités d'accès aux services sociaux/publics entre zones pauvres et zones prospères afin d'éviter une aggravation de la marginalisation des FEF.
- **Le volet 4 – Politique ciblée d'intégration économique et sociale** – aurait pour objectif d'assurer une meilleure intégration économique/ sociale des poches de pauvreté rurales (désenclavement) et péri-urbaines (réhabilitation de l'habitat, mobilité/ connectivité)

Figure 14
Articulation des 4 Volets de la nouvelle Stratégie d'Investissement Humain du Gabon



VOLET 1 : FILETS DE PROTECTION ECONOMIQUE ET TRANSFERTS SOLIDAIRES

1. Objectif

L'objectif de ce volet est de **permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins et à leurs soins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum**. Mais ces filets de protection sont accordés sous condition, afin d'inciter les bénéficiaires à une plus grande autonomie.

Son ambition serait de **toucher 95 000 FEF dès 2014**, soit 30% de la population, et d'obtenir un doublement de leurs revenus.

2. Composantes clés

Ce volet comprendrait **7 programmes d'aides conditionnelles** :

- Protection de la famille et de l'enfance
- Accompagnement des mères célibataires
- Accompagnement des personnes âgées
- Protection des veuves
- Aide à l'insertion des handicapés
- Aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 18-25 ans
- Protection et aide à l'éducation des enfants des rues

Des programmes focalisés sur les segments de **population bénéficiaires les plus vulnérables** et intégrant des **conditionnalités fortes** (par ex : obligation de scolarisation, obligation de suivre certains soins médicaux).

L'annexe 1 présente en détails l'ensemble des 7 programmes intégrés.

Il comprendrait de plus la construction de **15 à 20 infrastructures** d'accueil ou d'accompagnement de **3 types** : les Maisons de vie pour l'accueil des personnes âgées, les Centres de vie pour le recueil des orphelins, et les Centres de rééducation pour le soin aux handicapés.

L'annexe 2 présente en détails l'ensemble des 3 types de projets phares.

3. Moyens financiers

Le déploiement des 7 programmes mobiliserait une **enveloppe annuelle de 45 à 55 Milliards FCFA par an** ce qui permettrait le doublement des revenus des FEF. Par ailleurs, à travers un **investissement de 20 à 25 milliards FCFA** hors foncier, il s'agirait de construire les 15 à 20 infrastructures d'accueil en zone urbaine.

VOLET 2 : PORTEFEUILLE DE PROJETS D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS TERRITORIALISES

1. Objectif

L'objectif de ce volet est de **permettre aux FEF de développer des AGR viables qui les rendront autonomes sur le plan économique**. Il accompagnerait donc nécessairement le Volet 1 dans la recherche d'une autonomisation des bénéficiaires des systèmes d'aides.

Son ambition serait de **cibler environ 10% à 20% des FEF** à même de devenir des micro-entrepreneurs et de porter des AGR, afin de **développer de 8 500 à 11 000 projets** sur le territoire en 5 ans, soit un rythme de 1 500 à 2 000 projets par an.

2. Composantes clés

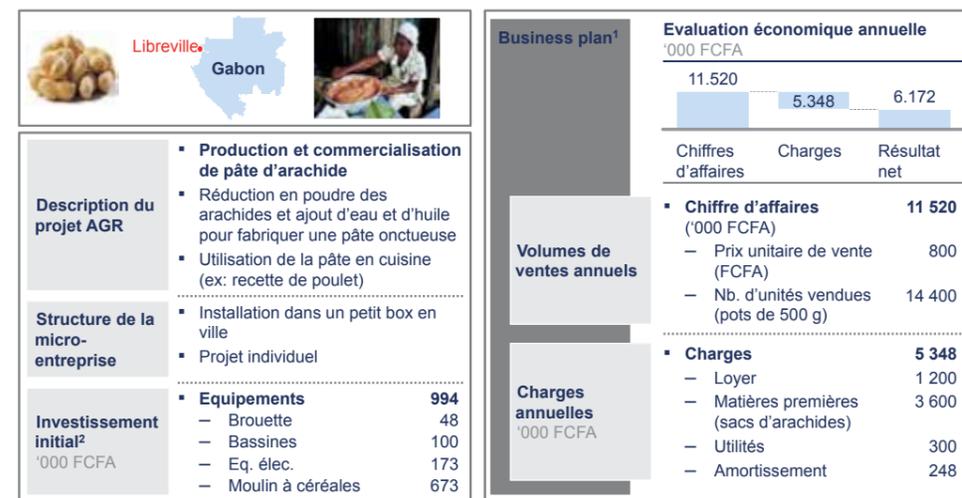
Ce volet 2 s'appuierait sur un portefeuille de projets répartis dans **3 secteurs adaptés à la société gabonaise : l'agriculture, l'élevage et la pêche ; le tourisme et l'artisanat ; les services et la petite transformation**.

Les projets AGR financés devraient être avant tout des projets de petite taille, c'est-à-dire représentant un investissement de l'ordre de **1,5 millions FCFA par entrepreneur**, montant qui peut bien entendu varier selon les secteurs, et regroupant 2 ou 3 entrepreneurs par projet. Ces projets devraient par ailleurs être **ancrés dans les territoires**, c'est-à-dire qu'ils devraient être ciblés géographiquement, capitaliser sur les savoir-faire locaux et tenir compte des spécificités des territoires où ils se situent. Ce ciblage des projets devrait permettre de concentrer et coordonner les efforts de développement. L'annexe 3 présente une répartition des projets AGR dans les territoires gabonais.

Parmi ces projets AGR, environ **65% concerneraient les services et la petite transformation, pour environ 30% l'agriculture, l'élevage et la pêche, et environ 5% l'artisanat et le tourisme**.

La figure 15 montre un exemple de projet AGR de diversification agricole ainsi que son business plan détaillé.

Figure 15
Exemple d'un projet AGR de diversification agricole
Production et commercialisation de pâte d'arachide



¹ Sur base de données réelles, hors coût du financement - ² amorti linéairement sur 4 ans, hors coût du capital
SOURCE: Documents MFAS

Enfin, ce volet devrait nécessairement être accompagné **d'une politique volontariste de soutien à l'émergence d'un secteur du micro-crédit performant**, à même de financer un déploiement des AGR à grande échelle. A cette fin, l'orchestration de partenariats techniques avec un ou deux opérateurs d'Afrique francophone aux antécédents établis, tels qu'Amana au Maroc, devrait permettre l'émergence d'une ou deux institutions locales de micro-crédit performantes. Il serait par ailleurs nécessaire de mobiliser des fonds publics initialement, par exemple au travers de la Banque Gabonaise de Développement (BGD). A terme, il serait possible de diversifier les sources de financement, en mobilisant notamment les fondations internationales ou les agences multilatérales de développement.

3. Moyens financiers

Le déploiement du volet 2 pourrait nécessiter un investissement de 10 à 15 milliards FCFA sur 5 ans.

VOLET 3 : ACCES AUX MINIMA SOCIAUX

1. Objectif

L'objectif de ce volet est de **réduire les inégalités d'accès aux services sociaux et aux services publics** entre zones pauvres et zones prospères, afin d'éviter une aggravation de la marginalisation des FEF. Il est important de noter que :

- Il s'agirait d'un **effort national de généralisation de l'accès aux services sociaux de base**, dans un souci d'équité et de cohésion sociale
- Il s'agirait d'une volonté d'harmonisation et d'intégration des différentes politiques sociales existantes pour un développement territorial équilibré
- Il procéderait par un **ciblage des départements et une réorientation de l'effort de l'Etat vers ceux les plus en retard**
- Il nécessiterait un **mode de déploiement de services publics et des modèles de prestation différenciés et innovants**.

2. Composantes clés

Il consisterait en la **mise à niveau des 25 départements les plus précaires (cf. annexe 4)** identifiés à l'occasion du diagnostic, sur l'ensemble des dimensions considérées : santé, éducation et services publics tels qu'accès à l'eau et à l'électricité. Les départements ciblés seraient ceux où le taux de pauvreté est supérieur à 30%, et ayant dans le même temps un accès limité aux services sociaux et publics de base. Ce volet viserait ainsi à mettre à niveau ces 25 départements pour les amener **du niveau L1 (en retrait) au niveau L2 (dans la moyenne nationale)** en matière d'accès aux minima sociaux, avec un déploiement progressif étagé sur quatre horizons temporels : 3, 5, 10 et 15 ans. Il supposerait le déploiement de moyens additionnels, comme le recrutement d'environ 80 médecins et 90 auxiliaires médicaux et la construction de 6 structures de santé.

Par ailleurs la réussite de ce volet passerait par le déploiement de modèles innovants pour optimiser la mise à niveau des départements. Ces modèles innovants de services sociaux universels permettraient non seulement d'optimiser le coût de déploiement, mais faciliteraient aussi le recrutement des personnels dans les zones enclavées et peu attractives, notamment pour les médecins spécialistes ou encore les enseignants qualifiés.

Trois catégories de modèles de prestation différenciés et innovants se dégagent.

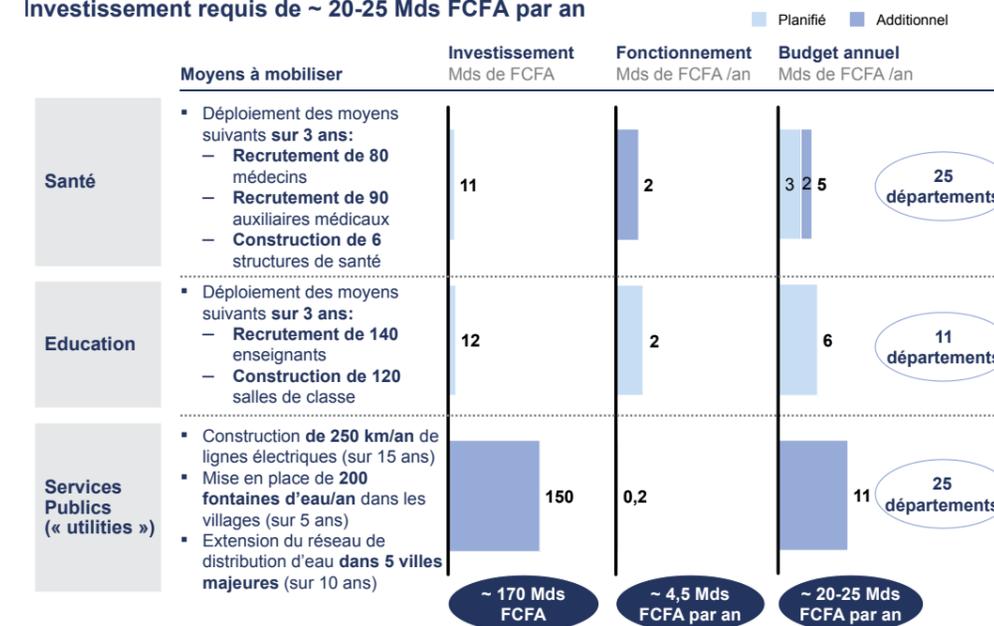
- La mutualisation des services** permet de répondre au manque de moyens humains et financiers par l'économie d'échelle et l'exploitation des complémentarités entre services sociaux ou entre communes. Cette mutualisation peut se faire sous la forme d'une mutualisation multi services. Il s'agit alors de mettre en commun des équipements matériels et du personnel entre différents services publics au sein d'une même commune. D'autre part, la mutualisation intercommunale permet la mise en commun des ressources de différentes communes pour un même service public à vocation multi communale.
- La mobilité des services sociaux** permet de répondre à la problématique de l'enclavement et de l'isolement des populations, face à l'irrégularité de la demande pour ces services sociaux. Elle s'adresse notamment aux services de santé. Ainsi, il peut s'agir de développer les télé-services publics, via radio, téléphone, ou d'autres technologies de l'information et de la communication. Cela peut aussi passer par la mise en place de véhicules de services publics itinérants. Enfin, le développement de services médicaux d'urgence participe aussi à cet objectif.
- Le recrutement local des employés** permet de répondre au déficit en ressources humaines. Il s'adresse principalement à l'éducation. En effet, recruter et former des ressources humaines au sein des populations locales permet d'assurer une disponibilité locale des ressources recherchées.

3. Moyens financiers

Le budget annuel à mobiliser pourrait s'élever à **20 à 25 milliards FCFA par an**. La figure 16 détaille les catégories majeures d'investissement nécessaires.

Figure 16

Investissement requis de ~ 20-25 Mds FCFA par an



1 Les 5 villes majeures sont: Libreville, Franceville, Port-Gentil, Moanda et Oyem

SOURCE: Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, SEEG ,CNEE ,Société de patrimoine de l'eau et de l'électricité

VOLET 4 : POLITIQUE CIBLEE D'INTEGRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Objectif

L'objectif de ce volet est **d'assurer une meilleure intégration économique et sociale des poches de pauvreté rurales et péri-urbaines.**

Dans les zones rurales, il s'agirait de désenclaver ces zones tout en procédant à une politique volontariste de regroupement des villages, afin de minimiser l'investissement de l'Etat.

Dans les zones péri-urbaines pauvres, l'objectif serait de créer des conditions de soutenabilité économique et sociale pour les FEF vivant dans ces zones non intégré à travers :

- l'accès à des logements décentes et sécurisés
- la facilitation de leur mobilité vers les lieux de travail

2. Composantes clés

Ce volet s'articulerait autour **de deux programmes.** Le premier consisterait en un ensemble de projets de **désenclavement des zones rurales** combinés à une politique de regroupement des villages. Le deuxième viserait la **remise à niveau des zones péri-urbaines pauvres**, à travers la résorption de l'habitat précaire, la mise en place de logements à bas coûts et la mise en place de systèmes de transports de masse pour faciliter la mobilité et la connectivité au sein des zones urbaines.

▪ Politique de désenclavement des zones rurales

Le désenclavement des zones rurales devrait accompagner le « Plan Corridors Economiques » actuellement mis en œuvre par des projets ciblés. Cependant, il devrait faire face à deux défis principaux.

Le premier est celui de la faible densité des villages, comprenant souvent peu d'habitants, de leur dispersion et de leur difficulté d'accès, certains pouvant être situés au cœur des forêts ou dans des zones marécageuses. Pour faire face à cela, ce volet comprendrait une **politique volontariste de regroupement des villages**, visant à créer des agglomérations moins dispersées, situées à proximité des corridors économiques.

Le second défi est celui du besoin de routes rurales. Le « Plan Corridors Economiques » existant n'a en effet qu'un impact limité sur le désenclavement, 60% à 70% des villages étant encore enclavés. Par ailleurs, investir massivement dans le désenclavement rural dans les conditions actuelles pourrait être sous-optimal au regard de l'impact attendu. En effet, selon une première estimation il s'agirait de construire environ 2 000 kilomètres de pistes, soit un investissement de l'ordre de 35 milliards FCFA par an sur 15 ans. La politique de regroupement des villages permettrait ainsi à la fois de **réduire l'investissement de désenclavement rural**, avec une première estimation de l'ordre de 5 à 10 milliards FCFA par an sur 15 ans, et de **réduire d'autant plus efficacement le taux d'enclavement que la politique de regroupement sera efficace.**

▪ Mise à niveau des zones péri-urbaines pauvres

La mise à niveau des zones péri-urbaines pauvres aurait pour objectif de créer les conditions de soutenabilité économique pour les FEF vivant dans des zones péri-urbaines non intégrées. Elle se ferait à travers deux axes majeurs.

Le premier axe consisterait en une **résorption de 30% à 35% des habitats précaires.** Pour cela, un programme de **réhabilitation des bidonvilles** devrait permettre de remettre à niveau 10 000 à 15 000 logements, à travers des aides pour la rénovation de l'habitat précaire. Il supposerait la sécurisation des habitats, notamment par la mise à disposition de matériaux solides permettant

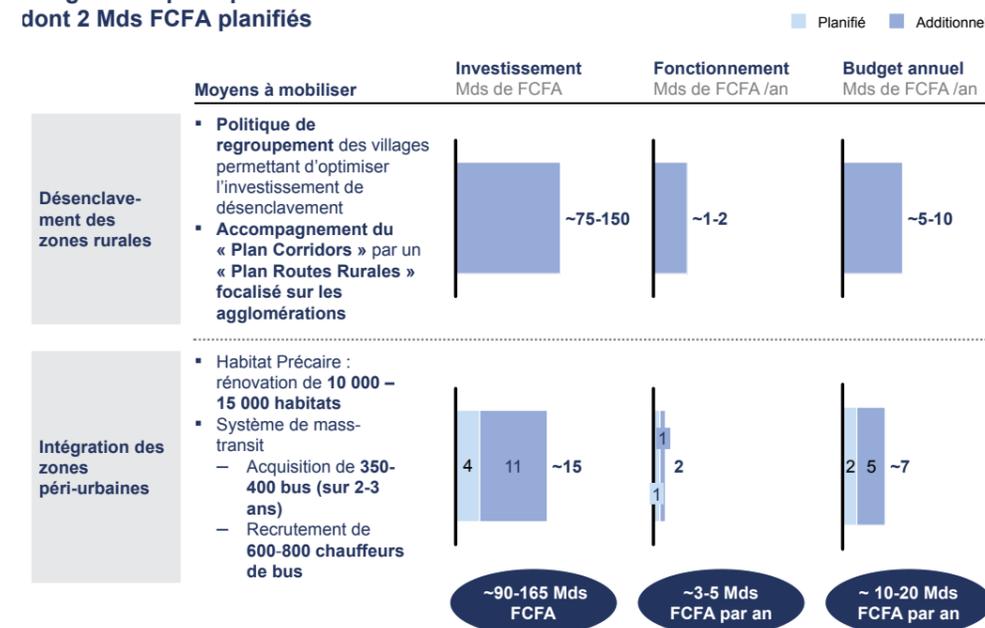
de diminuer les risques d'effondrement, et l'assainissement des zones d'habitation. De plus, la mise en place d'une politique de **construction de logements à bas coûts** sur les 4 ou 5 villes majeures du pays devrait permettre la construction de 5 000 à 10 000 logements supplémentaires à destination des plus défavorisés, à travers un modèle de promotion immobilière privée.

Le second axe consisterait en la **mise en place d'un système de transport en commun dans les trois villes majeures** que sont Libreville, Port-Gentil et Franceville. L'objectif serait d'offrir un moyen de mobilité bon marché s'adressant en priorité aux zones péri-urbaines. Cette politique supposerait l'acquisition de 350 à 400 bus, et un modèle de gestion impliquant le secteur privé, à travers des Partenariats Public-Privé ou des modèles de gestion déléguée du service public.

3. Moyens financiers

Le budget annuel à mobiliser pour la réalisation de ce volet pourrait s'élever à **10 à 20 milliards FCFA par an.** La figure 17 détaille les catégories majeures d'investissement nécessaires.

Figure 17
Budget de la politique ciblée de Travaux de ~ 10-20 Mds FCFA/an
dont 2 Mds FCFA planifiés



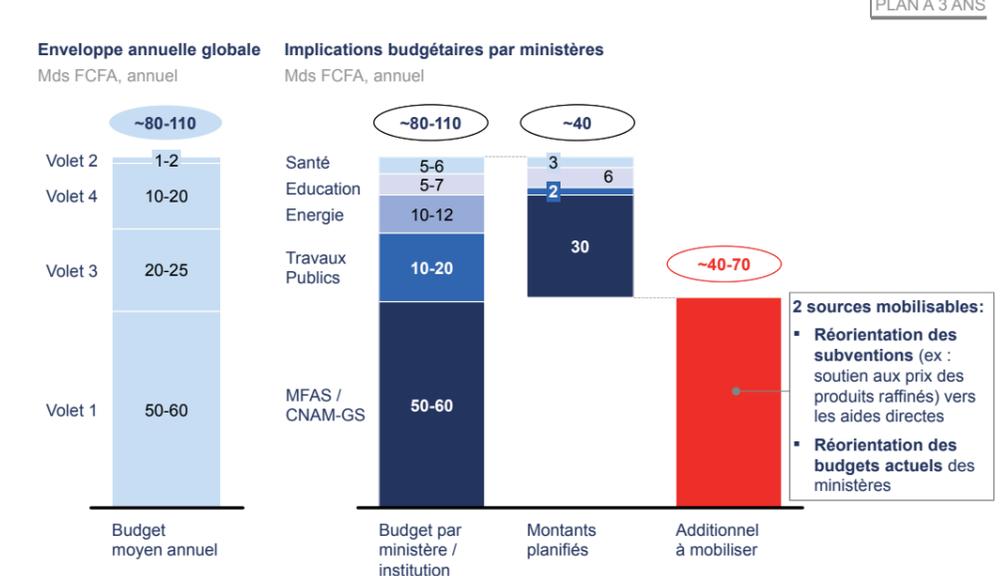
SOURCE: ANGT, Ministère de l'Intérieur

3. Plan de déploiement

ELEMENTS DE CADRAGE BUDGETAIRE ET DE FINANCEMENT

La mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'Investissement Humain du Gabon nécessiterait de mobiliser une **enveloppe budgétaire de l'ordre de 80 à 110 milliards FCFA par an**. Ceux-ci se répartiraient, comme le détaille la figure 18, à raison de 50 à 60 milliards FCFA par an pour le Volet 1, 1 à 2 milliards FCFA par an pour le Volet 2, 20 à 25 milliards FCFA par an pour le Volet 3, et 10 à 20 milliards FCFA par an pour le volet 4. Au sein de cette enveloppe globale, **35% à 50% des besoins budgétaires** sont déjà planifiés par les ministères concernés, en particulier en ce qui concerne les filets sociaux, la santé et l'éducation.

Figure 18
Besoins de financement annuel à mobiliser



1 Révision des investissements nécessaires pour le "Plan Routes Rurales"

Il serait possible d'optimiser l'allocation budgétaire au-delà de ce qui est planifié. Pour cela, il serait nécessaire d'explorer deux sources budgétaires additionnelles afin de minimiser la pression sur les finances publiques. Tout d'abord, la **réorientation d'une partie des subventions et des aides indirectes vers la Stratégie d'Investissement Humain** pourrait permettre de dégager des marges additionnelles. Par ailleurs, la **réorientation des budgets actuels des ministères vers les volets clés de la Stratégie d'Investissement Humain** pourraient aussi concourir à l'optimisation de l'allocation budgétaire, par exemple dans le domaine de la santé.

Enfin, dans un souci d'efficacité, il serait nécessaire de considérer des **sources et moyens de financement alternatifs**. Il faudrait ainsi identifier de nouvelles sources de financement en-dehors du budget de l'Etat pour certains programmes de la Stratégie, tels que la mobilisation de Partenariats Public-Privé, ou encore l'appel à des ONG, des bailleurs de fonds ou des fonds éthiques. Il serait par ailleurs nécessaire de remobiliser fortement les investisseurs sociaux, notamment les bailleurs internationaux sur la base de partenariats de longue durée, autour du développement des programmes pauvreté tels que ceux de la Fondation Gates, le DFID, ou encore la Fondation Rockefeller. Ceci nécessiterait un effort de communication très marqué sur les différents volets pour attirer ces nouveaux bailleurs.

STRUCTURATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

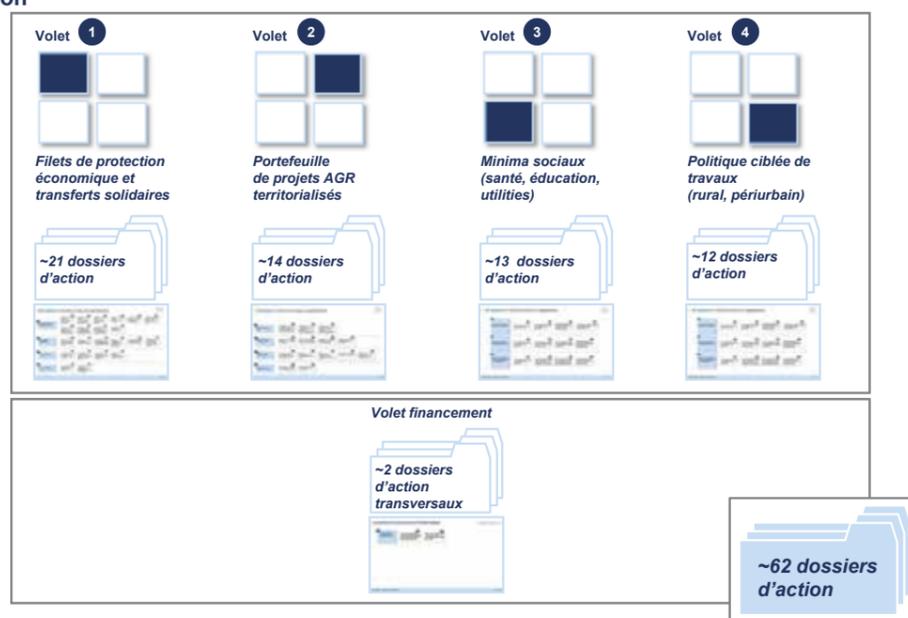
Un des défis de cette stratégie est sa complexité de mise en œuvre. Celle-ci se retrouve tant dans l'ampleur de la transformation des politiques de lutte contre la pauvreté au Gabon, que dans la rupture qui est attendue de cette Stratégie sur plusieurs sujets, de l'inclusion sociale à l'incitation à la sortie de l'assistanat. De plus, la nécessaire transversalité de l'action du gouvernement requiert une forte coordination entre plusieurs ministères et administrations.

L'efficacité de l'exécution de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon est un élément majeur de sa crédibilité. En effet, il s'agit ici pour le Gabon de montrer l'exemple par **l'impulsion rapide et la réussite de projets phares visibles dès un horizon de temps de 18 à 24 mois.**

Pour cela un programme d'exécution pourrait être développé autour de 62 dossiers d'action articulés autour des 4 Volets de la stratégie et du volet de financement. La répartition de ces dossiers d'action est présentée sur la figure 19. Ces derniers détaillent les actions concrètes qui pourraient être déployées ainsi que les administrations et ministères qui pourraient être responsables.

Figure 19

~62 dossiers d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon



Annexe 1 : Description des 7 programmes du Volet 1

Survol des 7 programmes intégrés

	Segments ciblés	Conditionnalités	Effectifs Foyers ou individus	Budget FCFA	Revenu mensuel par bénéficiaire FCFA	
P1	Protection de la famille et de l'enfance	▪ Famille avec enfants (enfants <18 ans)	▪ Suivi médical (soins prénataux et postnataux) ▪ Scolarisation réussie des enfants	55 000	21,0 Mds	32 000
P2	Accompagnement des mères célibataires	▪ Mères célibataires (>18ans)	▪ Suivi médical (santé maternelle et soins postnataux) ▪ Scolarisation réussie des enfants	5 000-7 000	3,2 Mds	37 000
P3	Accompagnement des personnes âgées	▪ Personnes âgées (>60ans)	▪ Aucune	25 000	9,6 Mds	32 000
P4	Protection des veuves	▪ Veuves sans ressources	▪ Aucune	14 000	4,0 Mds	47 000
P5	Aide à l'insertion des handicapés	▪ Personnes handicapées	▪ Suivi des formations (pour les handicapés moteurs)	3 000	2,4 Mds	38 000
P6	Aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 18-25 ans	▪ Etudiants isolés ▪ Etudiants en formation professionnelle	▪ Suivi des formations ▪ Réussites aux examens	5 000-8 000	2,9 Mds	30 000
P7	Protection et aide des enfants de la rue	▪ Orphelins et enfants des rues (<18 ans)	▪ Aucune	2 000-3 000	1,2 Mds	48 000

Augmentation des revenus des FEF de 80-90%

Programme 1 : protection de la famille et de l'enfance

- Ce programme s'adresserait aux familles avec enfants de moins de 18 ans, soit un effectif de 55 000 FEF.
- Les conditionnalités pour la distribution des aides concerneraient le suivi médical, en particulier les soins prénataux et postnataux, et la réussite de la scolarisation des enfants.
- Le budget à mobiliser pourrait être de 21 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 32 000 FCFA par mois.

Programme 2 : accompagnement des mères célibataires

- Ce programme s'adresserait aux mères célibataires de plus de 18 ans, soit un effectif de 5 000 à 7 000 FEF.
- Les conditionnalités pour la distribution des aides concerneraient le suivi médical, en particulier la santé maternelle et les soins postnataux, et la réussite de la scolarisation des enfants.
- Le budget à mobiliser pourrait être de 3,2 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 37 000 FCFA par mois.

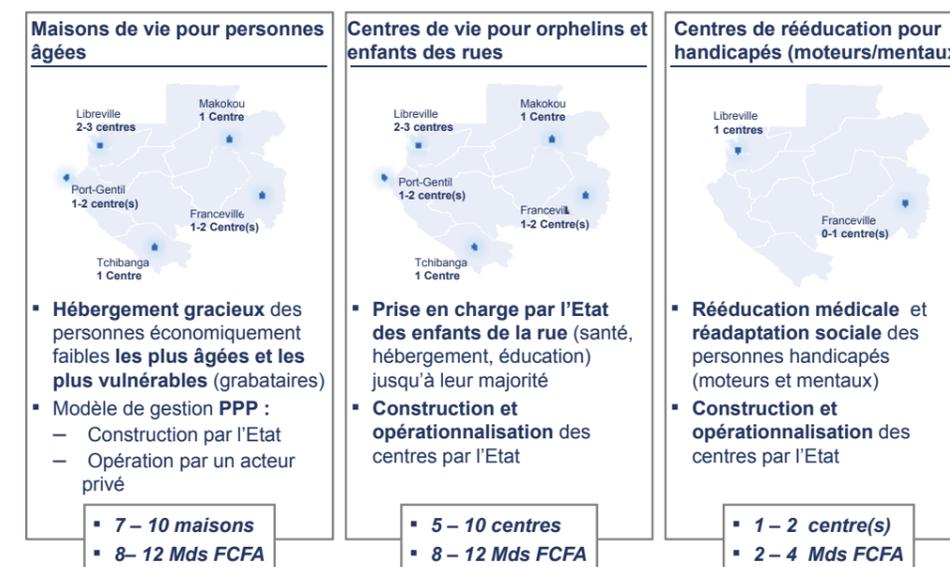
Programme 3 : accompagnement des personnes âgées

- Ce programme s'adresserait aux personnes âgées de plus de 60 ans, soit un effectif de 25 000 FEF.

- S'agissant de personnes âgées, ces aides ne seraient pas soumises à conditionnalité.
 - Le budget à mobiliser pourrait être de 9,6 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 32 000 FCFA par mois.
- **Programme 4 : protection des veuves**
- Ce programme s'adresserait aux veuves sans ressource, soit un effectif de 14 000 FEF.
 - S'agissant de veuves sans ressources, ces aides ne seraient pas soumises à conditionnalité.
 - Le budget à mobiliser pourrait être de 4 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 47 000 FCFA par mois.
- **Programme 5 : aide à l'insertion des handicapés**
- Ce programme s'adresserait aux personnes handicapées, soit un effectif de 3 000 FEF.
 - Les conditionnalités pour la distribution des aides concerneraient le suivi des formations pour les handicapés moteurs.
 - Le budget à mobiliser pourrait être de 2,4 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 38 000 FCFA par mois.
- **Programme 6 : aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 18-25 ans**
- Ce programme s'adresserait aux étudiants isolés et aux étudiants en formation professionnelle, soit un effectif de 5 000 à 8 000 FEF.
 - Les conditionnalités pour la distribution des aides concerneraient le suivi des formations et la réussite aux examens.
 - Le budget à mobiliser pourrait être de 2,9 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 30 000 FCFA par mois.
- **Programme 7 : protection et aide à l'éducation des enfants des rues**
- Ce programme s'adresserait aux orphelins et enfants des rues de moins de 18 ans, soit un effectif de 2 000 à 3 000 FEF.
 - S'agissant d'orphelins et d'enfants des rues, ces aides ne seraient pas soumises à conditionnalité.
 - Le budget à mobiliser pourrait être de 1,2 milliards FCFA par an, afin d'obtenir un revenu par bénéficiaire de 48 000 FCFA par mois.

Annexe 2 : Description des 3 types de projets phares du Volet 1

3 types de projets phares proposés : infrastructures d'accueil dédiées aux segments vulnérables



■ Maisons de vie pour personnes âgées

- Le principe de ces maisons serait de fournir un hébergement gracieux aux personnes économiquement faibles les plus âgées et les plus vulnérables, en particulier les personnes grabataires.
- L'ambition serait d'établir 7 à 10 maisons, réparties entre les villes de Libreville, Port-Gentil, Tchibanga, Franceville et Makokou. Cela représenterait un investissement de 8 à 12 milliards FCFA.
- Le modèle de gestion proposé serait celui du Partenariat Public Privé, c'est-à-dire la construction des maisons par l'Etat, puis son opération par un acteur privé.

■ Centres de vie pour orphelins et enfants des rues

- Le principe de ces centres serait de fournir une prise en charge par l'Etat des enfants des rues jusqu'à leur majorité, tant au niveau de leur hébergement et de leur santé qu'au niveau de leur éducation.
- L'ambition serait d'établir 5 à 10 centres, répartis entre les villes de Libreville, Port-Gentil, Tchibanga, Franceville et Makokou. Cela représenterait un investissement de 8 à 12 milliards FCFA.
- Le modèle de gestion proposé serait celui de la construction et de l'opération des centres par l'Etat.

■ Centres de rééducation pour handicapés moteurs et mentaux

- Le principe de ces centres serait de fournir une rééducation médicale et une réadaptation sociale des personnes handicapées moteurs et mentaux.
- L'ambition serait d'établir 1 à 2 centres, répartis entre les villes de Libreville et de Franceville. Cela représenterait un investissement de 2 à 4 milliards FCFA.
- Le modèle de gestion proposé serait celui de la construction et de l'opération des centres par l'Etat.

Annexe 3 : Répartition des projets AGR dans les territoires

Répartition des projets AGR dans les territoires

N=nombre de projets
FCFA=investissement en MFCFA

PLAN À 5 ANS

Province	Agriculture, pêche et élevage	Artisanat et tourisme	Services et petit équipement	Total par province
Estuaire	N=965-1200 FCFA=2700-5600	N=55-65 FCFA=55-115	N=4000-4500 FCFA=2000-2250	N=5000-5750 FCFA=4800- 8000
Ogooué-Maritime	N=70-120 FCFA=250-750	N=25-35 FCFA=30-60	N=700-800 FCFA=350-400	N=795- 950 FCFA=630-900
Nyanga	N=250-380 FCFA=170-560	N=45-65 FCFA=50-90	N=0 FCFA=0	N=295-445 FCFA=220-650
Ngounié	N=300-460 FCFA=315-600	N=25-30 FCFA=25-30	N=100-200 FCFA=50-100	N=425-690 FCFA=390- 730
Moyen-Ogooué	N=210-350 FCFA=240-800	N=65-85 FCFA=65-135	N=0 FCFA=0	N=275- 435 FCFA=305-935
Ogooué-ivindo	N=190-320 FCFA=140-500	N=70-85 FCFA=70-135	N=0 FCFA=0	N=260- 405 FCFA=210-635
Woleu-Ntem	N=350-520 FCFA=340-660	N=10-20 FCFA=10-20	N=200-300 FCFA=100-150	N=560- 840 FCFA=450- 830
Ogooué-Lolo	N=350-480 FCFA=180-480	N=10-20 FCFA=10-20	N=0 FCFA=0	N=370-500 FCFA=190- 500
Haut-Ogooué	N=60-100 FCFA=200-250	N=95-115 FCFA=100-200	N=500-700 FCFA=250-350	N=655- 915 FCFA=550- 800
Total	N= ~2700-4000 FCFA= ~4600-9900	N= ~400-500 FCFA= ~400-800	N= ~5500-6500 FCFA= ~2700-3200	N= ~8500- 11 000 FCFA= ~10 000 - 15 000

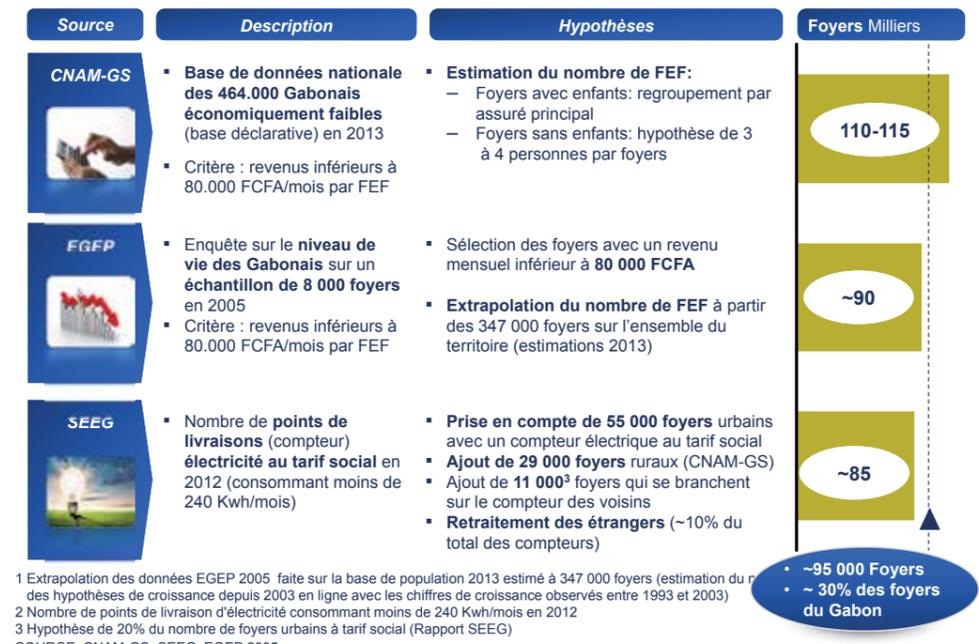
- ~70% des projets d'agriculture, de pêche et d'élevage dans 4 provinces
- Répartition relativement équitable des projets de tourisme et d'artisanat entre 5 provinces
- Localisation de la grande majorité (~70%) des projets urbains de commerce et de services de proximité dans une province (Estuaire)

Annexe 4 : Liste des 25 départements en décrochage

1.	Bayi-Brikolo
2.	Djoué
3.	Lékoko
4.	Sébé-Brikolo
5.	Ogoué et des Lacs
6.	Mougalaba
7.	Ndolou
8.	Ogoulou
9.	Tsamba-Magotsi
10.	Mvound
11.	Offoué-Onoye
12.	Abanga-Bigné
13.	Dola
14.	Louetsi-Bibaka
15.	Basse-Banio
16.	Douigny
17.	Haute-Banio
18.	Mongo
19.	Mougoutsi
20.	Haut-Komo
21.	Haut-Ntem
22.	Ivindo
23.	Zadié
24.	Etimboué
25.	Woleu

Annexe 5 : Méthode d'estimation du nombre de foyers « Economiquement Faibles »

Estimation d'environ 95 000 Foyers « Economiquement Faibles » (FEF)



Sigles et abréviations utilisés

AGR :	Activités Génératrices de Revenus
BGD :	Banque Gabonaise de Développement
CNAM-GS :	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
DFID :	Department For International Development, département exécutif du gouvernement britannique responsable de l'aide humanitaire et de l'aide au développement au niveau international
FCFA :	Franc CFA
FEF :	Foyer Economiquement Faible
FMI :	Fonds Monétaire International
FNAS :	Fonds National d'Aide Sociale
IDH :	Indice de Développement Humain
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement, de l'Organisation des Nations Unies
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP :	Partenariat Public-Privé

Sources de données

- Données du Recensement, 1993-2003
- Enquête Gabonaise pour l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP), 2005
- Base de données CNAM-GS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale), 2013
- Carte sanitaire (Ministère de la Santé), 2008
- Bases de données SEEG (Société d'Eau et d'Electricité du Gabon), 2012
- Rapport Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire, ANGT (Agence Nationale des Grands Travaux) et Direction de l'aménagement du territoire 2013
- Données MFAS (Ministère de la Famille et de l'Aide Sociale), 2012-2013
- La loi de finance du Ministère du Budget, 2013
- Plan Gabon Emergent, 2012
- Rapports annuels GAMIFI, 2009-2012
- Données de la Société de Patrimoine de l'Eau et de l'Electricité, 2012
- Données sur les villages, Ministère de l'Intérieur, 2013
- Rapport de l'évaluation du développement humain au Gabon, Banque Mondiale 2011
- Rapport DHS, 2011
- Rapport PNUD, 2011
- Rapport MixMarket, 2013
- Rapport Rating Outlook, 2008
- Revue de marché des notations, 2011
- Rapport annuel Planet Rating, 2010
- Rapport UNESCO – Recrutement sans formation initiale – Juin 2007

